



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 janvier, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 15/01/2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie d'Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 42 Nombre de suffrages exprimés : 48 Votes Pour : 48 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : ENFANCE JEUNESSE – Mise à jour des tarifs de l'ALSH Les Marmottes à St Lary Soulan N° 2025-8
--	---

Présents (42) : PICHON Evelyne, MOUNIQ Jean, BLASCO Sabine, CARRERE Philippe, CAUMONT Marc, DESMARAIS Nadine, DUNAN Anne, GRANGE Jean-Baptiste, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, MALERE Hélène, GIRON Julienne, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, GAY Eric, LACAZE Noël, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, CLIMENT Emmanuel, ACCHINI Nicole, SOULE-ARTOZOUL Rosa, AIZIER Philippe, SALAT Jacques, FORTINE Didier, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

Absents (14) : PUCEL Matthieu, GISTAU Patrick, VIDAILLET Jocelyne, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, ESCOULA Bernard, GALAUP Dominique, BALAGNA Patrice, HELARY Yann, JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie (excusée), OZUN Benjamin, BOURREC Christophe (excusé), CASCARRE Victor.

Procurations (6) :
SOLANA Michel à RICARD Louis
PETIT Caroline à DUBERNARD Alain
ROBIN Isabelle à RODRIGUEZ Marie-José
MIR André à AIZIER Philippe
FORTINE Didier à ISOART Jean-Michel
DELOM Christian à BEYRIE Maryse

Monsieur Frédéric FINES a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Président rappelle la délibération n°2021-65 du 1^{er} juin 2021 par laquelle les tarifs des structures d'accueil enfance jeunesse applicables à compter du 1^{er} janvier 2021 ont été approuvés. La communauté de communes étant compétente a conventionné pour la gestion de l'ALSH avec la commune de Saint Lary Soulan.

Monsieur le Président expose que le centre de loisirs propose des inscriptions à la journée et à la demi-journée sans repas.

Afin de répondre aux besoins des familles notamment les mercredis Monsieur le Président propose de créer une nouvelle formule d'accueil « **demi-journée avec repas** » afin de leur faciliter la participation des enfants aux activités sportives et culturelles.

Monsieur le Président propose la modification de la grille tarifaire avec l'ajout de cette nouvelle activité offerte aux familles.

Grille tarifaire actuelle :

TARIFS	Journée avec repas	1/2 journée sans repas
QF -400	8€	4€
QF 401 à 800	12€	6€
QF 801 à 1100	16€	8€
+ de 1101	20€	10€

Grille tarifaire proposée au vote du Conseil Communautaire :

TARIFS	Journée avec repas	1/2 journée avec repas	1/2 journée sans repas
QF -400	8€	6€	4€
QF 401 à 800	12€	9€	6€
QF 801 à 1100	16€	12€	8€
+ de 1101	20€	15€	10€

Monsieur le Président invite les membres du conseil communautaire à en délibérer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- Approuve la nouvelle grille tarifaire présentée par Monsieur le Président ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château Ségure
2, avenue Calamun
65240 ARREAU